

**Quinzièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier
ECONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

TABLE-RONDE THÉMATIQUE – ÉCONOMIE SOCIALE ET EMPLOI

L'économie sociale apparaît de plus en plus comme un levier pour la création d'emplois et pour l'insertion sur le marché du travail local. Quelles pratiques innovatrices ont été mises en œuvre pour favoriser l'accès au travail, la création et la consolidation d'emplois, la professionnalisation et la reconnaissance de nouveaux métiers, pour imaginer de nouvelles formes d'organisation du travail? Quels obstacles et limites rencontrent-elles? Comment les dépasser?

**L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF COMME
CONTRIBUTION À L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**
*René Lachapelle, organisateur communautaire
CLSC du Havre (Sorel-Tracy, Québec)*

Actuellement au Québec, nombre de collectivités locales sont aux prises avec de graves problèmes de développement. Dans les territoires peuplés pour répondre aux besoins de l'exploitation d'une ressource naturelle maintenant épuisée –c'est le cas de Murdochville en Gaspésie– ou dont le marché s'est effondré –comme les mines d'amiante d'Asbestos–, la population est déchirée entre l'appartenance à un coin de pays et la nécessité de l'emploi. Le même phénomène se produit dans une agglomération industrielle comme Sorel-Tracy où le modèle manufacturier développé durant les «Trente glorieuses» s'est effondré : la fin de l'industrie navale et militaire s'est doublée de la disparition de l'entrepreneuriat local au profit de grandes entreprises multinationales. Dans tous les cas, le résultat est inquiétant : décroissance démographique, vieillissement de la population et dépréciation du patrimoine immobilier. Comment habiter un territoire quand l'emploi disparaît? Comment occuper le territoire quand les activités industrielles, qu'elles soient manufacturières ou agricoles, ne font plus vivre qu'une partie de la population active?

L'agglomération soreloise¹, secouée depuis vingt ans par cette crise majeure de l'emploi manufacturier, connaît une inversion de la tendance démographique qui a prévalu de

¹ La ville de Sorel-Tracy est une agglomération urbaine de 40 000 personnes, bâtie autour d'installations militaires et de chantiers navals dont l'activité remonte au 17^e siècle. Son territoire représente un cinquième et sa population, les quatre cinquièmes de la municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu. L'une des sept agglomérations industrielles de la couronne de Montréal, sise au confluent de la Richelieu et du Saint-Laurent, l'agglomération soreloise a vu disparaître la moitié de ses emplois manufacturiers entre 1981 et 1995. Ces pertes sont la conséquence, en particulier, de la fin des contrats militaires et de la fermeture des chantiers navals.

1941 à 1981. Les chiffres du Recensement de 2001 indiquent un déclin démographique qui nous ramène au niveau de population de 1971. Plus inquiétant, la perte subie au cours des cinq dernières années est aussi importante que celle des quinze années précédentes, sans pourtant qu'il n'y ait eu de perte massive d'emploi durant cette dernière période.

Des collectivités locales en Europe ont connu le contrecoup de la transformation de la construction navale militaire : la région de Gênes en Italie, Temse en Belgique flamande, les arsenaux français de Bretagne sont touchés. Tarbes dans les Hautes-Pyrénées est aux prises avec le déclin de la fabrication métallurgique à des fins militaires. Des villes industrielles comme Montceau-les-Mines – Le Creusot en France ou Monceau-Fontaines en Belgique ont été secouées par la transformation de l'environnement industriel local.²

Y a-t-il moyen de renverser la vapeur? L'agglomération soreloise a connu, à la fin du 19^e siècle, des problèmes de dépérissement industriel et c'est l'activité des entrepreneurs locaux que furent les Simard, qui a permis une nouvelle industrialisation et une croissance continue de 1940 à 1980. C'est l'impasse de ce modèle qui a précipité la décroissance actuelle. Quel modèle permettra la relance? Un plan de reconversion industrielle propose de miser sur les savoir-faire en métallurgie pour investir de nouvelles niches de production dans le domaine de l'environnement. L'avenir de Sorel-Tracy réside-t-il toujours dans l'industriel lourd et les technologies sophistiquées dans lesquels l'économie sociale, à moins de se cantonner dans une sous-traitance de même type que les petites entreprises privées, est confrontée à des limites évidentes? Ou bien la diversification de l'activité économique passe-t-elle par des contributions plus modestes capables, en réseau, d'avoir un impact significatif sur l'avenir de la collectivité?

² Voir Benoit Lévesque (1998), *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments incontournables du nouvel environnement social*, exposé à la Conférence des chefs de file du mouvement coopératif, Conseil de la coopération du Québec, 13 novembre, www.globenet.org/horizon-local/ciriec/leveque.html

L'économie sociale que les politiciens et les agents de développement économique appellent à la rescousse pour traverser les crises³, peut-elle avoir une contribution distinctive de l'entreprise libérale? Peut-elle, en particulier, contribuer à l'émergence d'une économie plurielle et d'un entrepreneuriat dont l'enracinement local contribue à pérenniser le territoire habité? Devons-nous être modestes et nous contenter d'être un petit partenaire dans les projets de revitalisation ou bien pouvons-nous prétendre avoir une part significative des alternatives pour la relance d'une collectivité? N'avons-nous pas une contribution originale et spécifique aux dynamiques locales de développement en performant sur le terrain de l'employabilité et de l'insertion sociale, que ce soit par l'emploi ou par l'activité citoyenne?

³ *L'importance accordée au développement local, autant par les gouvernements nationaux individuels que par la Commission européenne, semble inspirée autant par le découplage de la croissance macroéconomique et de l'emploi que par l'évidence pratique de croissances économiques locales différentes. Paolo Leon (1997, 70)*

1. L'économie sociale pour assurer l'assise territoriale du développement

Sans nous faire d'illusion quant à la capacité de l'économie sociale de faire contrepoids aux grandes entreprises multinationales en termes d'emplois aussi bien que de retombées économiques, l'économie sociale peut fournir les moyens de développer des alternatives liées à l'engagement de la population locale. Parce que les entreprises d'économie sociale reposent sur la contribution des personnes, leurs liens au territoire sont importants. Elles ont besoin, comme les caisses populaires et les ressourceries, que la population locale leur fasse confiance et leur confie des avoirs. Elles misent sur ceux et celles qui habitent le territoire pour occuper les emplois dans les coopératives de travailleuses et travailleurs ou pour acheter leurs services dans les centres de petite enfance ou les entreprises d'entretien ménager. L'économie sociale, et de façon particulière la nouvelle économie sociale dont les entreprises sont encore au stade de la consolidation, a un très fort potentiel de localisation de l'activité économique. Voilà une contribution qui n'est pas modeste, quand on dépasse la logique du nombre. Même d'un point de vue économique, il y a là un enjeu majeur que malheureusement les critères actuels d'évaluation ne prennent pas en compte.

Pour l'actualiser certaines conditions sont cependant requises, aussi bien sur le terrain propre de l'économie sociale que dans l'ensemble de l'activité économique.

Les institutions de l'économie sociale québécoise qui ont atteint la taille des grandes entreprises comme le Mouvement Desjardins ou les grandes coopératives du secteur agroalimentaire, constituent des partenaires potentiels dont l'action pourrait être déterminante pour la consolidation de l'entrepreneuriat collectif émergent. Mais il semble bien qu'il ne soit pas facile de réconcilier les impératifs de la croissance économique avec les principes de solidarité du mouvement coopératif. Le mouvement Desjardins réfléchit actuellement sur l'actualisation de son identité coopérative : voilà un signe intéressant, mais dont la portée est moins évidente que le virage bancaire consolidé dans la centralisation de ses structures fédératives et la fermetures de nombreuses caisses jugées trop petites pour être maintenues. Les grandes coopératives du secteur agricole sont traversées par les contradictions de la concentration : la coopérative des producteurs

du Saguenay – Lac St-Jean n'a pas les reins assez solides pour concurrencer la coopérative de Québec dans l'approvisionnement en lait du réseau de la santé de la région. La logique des marchés emporte les coopératives qui réussissent, dans un processus de concentration responsable de la dévitalisation des communautés locales : comment rétablir l'équilibre? Le principe de l'inter coopération devrait favoriser le soutien des grandes coopératives aux coopératives émergentes : est-il assez déterminant pour faire contrepoids à l'entropie du libéralisme de marché? Comment arriver à ce que les grandes coopératives comprennent cet enjeu et acceptent des alliances stratégiques avec les entreprises de la nouvelle économie sociale?

Sans croissance économique, les coopératives n'arrivent pas à soutenir l'occupation du territoire, entre autres parce qu'elles perdent leur avantage concurrentiel au fur et à mesure que les marchés s'intègrent à l'échelle continentale (libre-échange à l'américaine) ou mondiale (règles de commercialisation envahissante de l'OMC). Il est assez évident que, malgré la multiplication des échecs des stratégies de concentration et les dégâts importants causés par la financiarisation du capital, les entreprises multinationales continuent à peser d'un poids déterminant dans l'économie. Le secteur de l'économie sociale qui mise sur les solidarités territoriales, a contribué, en complément de l'exploitation des ressources naturelles, à l'occupation et au développement de vastes territoires ressource que sont la Gaspésie, la Côte-Nord, le Saguenay Lac Saint-Jean ou l'Abitibi. Si les grandes entreprises ont constitué le moteur de la croissance, c'est à l'économie sociale, qu'elle soit agricole, financière ou industrielle que revient le mérite de l'occupation du territoire. Est-ce que l'économie sociale est encore capable aujourd'hui d'offrir de telles perspectives de développement? Peut-elle miser sur l'appartenance à une communauté pour se développer et être en retour un facteur d'appartenance au territoire?

C'est en tout cas le défi que nous estimons être en train de relever dans les centres de petite enfance, les entreprises d'entretien ménager et les ressourceries. Ces établissements de petite taille dispensent des services de proximité, ils sont liés à l'environnement et créateurs d'emplois largement autofinancés. Pour une agglomération

comme Sorel-Tracy, ils représentent ensemble plus d'une centaine d'emplois, moins de 0,9 % de l'emploi local.⁴ Toutefois, ce sont des emplois socialement productifs, offrant des conditions de travail convenables dans un environnement d'entreprise particulièrement stimulant et inclusif. Enfin, ce sont des entreprises qui sont actives dans un marché dont la capacité pourrait être croissante si elles se taillent une place dans l'activité économique locale. À titre d'exemple, l'Atelier du chômeur, notre ressourcerie, devrait occuper une place de choix dans le plan local de gestion des déchets domestiques et autres matières résiduelles, que la loi exige maintenant des municipalités régionales de comté (MRC).

L'économie sociale pour demeurer en croissance, doit faire reconnaître le caractère pluriel de l'économie et y prendre vraiment sa place. Elle explicite la dimension sociale de toute activité économique sans pour autant prétendre occuper tout l'espace économique. Elle doit figurer au rang des acteurs de l'économie au même titre que l'économie publique et l'économie privée. Quand la MRC se dote d'un plan de gestion, elle devrait considérer la ressourcerie comme une entreprise locale à privilégier. Quand les élus discutent des plans régionaux d'effectifs dans les services de garde, ils devraient être au fait des acquis et des besoins des centres de petite enfance de leur localité. Quand la Caisse populaire distribue ses trop perçus, elle devrait avoir une sensibilité particulière aux efforts de ceux et celles qui sont à bâtir de nouvelles coopératives, avec tous les problèmes qu'elles rencontrent pour avoir accès au capital initial. Le potentiel de localisation économique de l'économie sociale pour jouer pleinement son rôle a besoin de passerelles plus solides avec les autres acteurs économiques. Les coopératives établies ont les moyens d'ouvrir la voie aux nouvelles entreprises de l'économie sociale que, malheureusement elles connaissent encore bien mal. Ce serait déterminant pour la reconnaissance par le milieu de ce que les nouvelles entreprises d'économie sociale apportent. Actuellement, chacune doit faire presque seule la preuve de sa pertinence sociale.

⁴ Les emplois de l'ensemble du secteur de l'économie sociale représentent 3,9 % de l'emploi local. Ils se répartissent comme suit : dans le secteur associatif 1,1 %; entreprises de la nouvelle économie sociale 0,9%; coopératives établies 1,9 %.

Elles n'y arriveront pas sans l'appui des mouvements sociaux. Les secteurs syndical et associatif jouent un rôle significatif dans les initiatives de concertation pour le développement. Bien informés, ils peuvent contribuer à établir la capacité de l'économie sociale. Les syndicats sorelois doivent sensibiliser leurs membres aux effets que peuvent avoir leurs choix, par exemple en tant que sociétaires des caisses populaires, pour contrer le déclin démographique et la spirale de la dévitalisation. Les associations du mouvement communautaire n'ont pas encore pris conscience de leur pouvoir lorsqu'elles sont regroupées, pour mettre de l'avant des consensus forts. En contrepartie, il revient aux entreprises de l'économie sociale de faire la preuve de leur capacité à contrer les problématiques de dévitalisation des territoires.

2. L'entrepreneuriat collectif pour palier la carence d'entrepreneurs locaux

La crise de l'emploi qui frappe l'agglomération soreloise depuis deux décennies est corollaire d'un grave déficit entrepreneurial. Depuis les années 1930, à la sortie de la Grande crise, jusqu'en 1965, les Simard ont réussi à concentrer l'activité manufacturière dans leur conglomérat. Entrepreneurs locaux, ils ont mis Sorel sur la carte économique mondiale. Les canons et les navires produits chez nous ont eu un rôle déterminant durant la Guerre et cette activité a permis le développement d'expertises locales en fabrication métallurgique. Ces compétences professionnelles ont attiré à Sorel de nouvelles entreprises contrôlées par des capitaux étrangers. Quand les Simard se sont départis de leurs actifs sorelois, le contrôle de l'activité manufacturière est passé complètement aux mains de multinationales dont les décisions sont prises en fonction d'impératifs qui n'ont rien à voir avec le territoire sorelois. Quant aux petites et moyennes entreprises locales, elles vivent en majeure partie des services qu'elles rendent à ces grandes entreprises. Quelques entrepreneurs locaux commencent à peine à sortir de cette dépendance d'une lucrative sous-traitance. Le Bas-Richelieu figure tout au bas de la liste des localités quant au potentiel de développement d'entreprises⁵. Il y a fort à faire pour que la capacité locale d'entreprendre rejoigne le niveau moyen des agglomérations québécoises.

⁵ Selon l'étude de Nathaly Riverin (1999), le Bas-Richelieu est un territoire en déclin sur le plan de l'entrepreneuriat : il s'y crée moins d'entreprises et il y a plus de fermetures, en pourcentage des entreprises existantes, qu'ailleurs au

Nous sommes quelques-uns à faire le pari que l'économie sociale est capable de permettre à des gens qui n'ont jamais envisagé cette possibilité, de devenir des entrepreneurs collectifs à condition qu'on leur fournisse un environnement qui rende la chose accessible. Nous estimons que la capacité d'entreprendre n'est pas un fait inné, mais le résultat d'un rapport à l'environnement qui suscite l'utilisation du plein potentiel des personnes. Les entrepreneurs ne se font pas tant eux-mêmes qu'ils ne sont faits par le milieu social dans lequel ils évoluent. En donnant à des travailleuses et des travailleurs les moyens de mettre en œuvre leur sens de l'initiative, leur capacité à organiser et gérer, il est possible de susciter des démarches entrepreneuriales. En réunissant des personnes capables de leaderships divers dans des projets collectifs, on crée littéralement un environnement social qui favorise l'émergence de l'entrepreneuriat.

Dans le Bas-Richelieu, à l'initiative d'un comité regroupant des militants des milieux syndicaux et associatifs, nous avons entrepris il y a une douzaine d'années de supporter ce processus. Avec des ressources souvent trop rares pour stabiliser la démarche, nous avons tout de même réussi à faire émerger et à supporter la création de coopératives de travail et d'entreprises à but non lucratif qui font la preuve de leur capacité à créer des emplois. Afin de créer un environnement supportant, est née en 1993 la Table d'entrepreneuriat collectif du Bas-Richelieu (la TEC). Cette organisation est la réponse locale au besoin des promoteurs d'entreprises à propriété collective de partager leurs expériences et d'informer les organismes qui les supportent. La TEC est une coalition d'entrepreneurs collectifs et de militants des mouvements sociaux, réunis *pour partager leurs préoccupations face au développement de projets d'entreprise à propriété collective dans la région de Sorel-Tracy*.

Avec le Cégep de Sorel-Tracy et le Centre local de développement du Bas-Richelieu⁶, la TEC et la Corporation de développement communautaire du Bas-Richelieu⁷ ont

Québec. Le taux de création d'entreprises de 1992 à 1997, est de 5,3 % alors que la moyenne québécoise s'établit à 12,6 % pour la même période.

⁶ Les collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep) sont des institutions de niveau intermédiaire entre le secondaire (lycées) et l'université. Les centres locaux de développement sont des organismes à but non lucratif créés par la Loi du ministère des Régions de 1997 (voir Annexe I).

⁷ Les corporations de développement communautaire (CDC) sont des fédérations locales intersectorielles d'associations et d'entreprises d'économie sociale. Elles ont une mission de support, de formation et de

développé un programme d'études afin d'accroître les capacités de gestion dans les entreprises d'économie sociale et les associations. Cette attestation d'études d'une durée de 1 100 heures s'adresse aux personnes qui ont un travail d'appui aux promoteurs dans les entreprises à propriété collective. Nous espérons ainsi améliorer le potentiel de développement des nouvelles entreprises d'économie sociale en améliorant leurs compétences en gestion.

L'environnement des entreprises ne se limite toutefois pas au niveau local. Durant plusieurs années nos initiatives se sont butées à l'absence de politiques publiques favorisant l'entrepreneuriat collectif. La mise en œuvre de programmes d'économie sociale suite à la Marche des femmes *Du pain et des roses* en 1995 et la naissance du Chantier de l'économie sociale dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, puis l'obligation faite au Centres locaux de développement dans la loi de 1997 d'investir en économie sociale, nous ont fourni des outils qui faisaient cruellement défaut. La Coopérative de solidarité en entretien ménager qui emploie maintenant une trentaine de personnes, succède à une première coopérative ayant la même activité. Constituée en 1989, cette entreprise a dû se saborder en 1995 parce qu'elle n'arrivait pas à concurrencer le travail au noir sur le marché local. Le programme sectoriel en entretien ménager négocié par le Chantier, sans régler tous les problèmes, permet actuellement d'opérer en espérant la pérennité de l'entreprise.

En contrepartie, nous avons besoin que la perspective du développement local soit davantage présente dans la mise en œuvre des politiques nationales, élaborées sur des bases sectorielles et appliquées par une fonction publique viscéralement centralisatrice. L'Atelier du chômeur a été la première entreprise d'économie sociale accréditée comme entreprise d'insertion et une des premières ressourceries au Québec. Ces deux politiques ont été obtenues grâce aux représentations soutenues des regroupements nationaux capables de négocier avec Québec, regroupements dans lesquels l'Atelier a joué un rôle actif. Il est impératif que leur mise en œuvre se fasse en fonction de la réalité

représentation sur la scène locale. La CDC du Bas-Richelieu a été créée en 1987 avec l'appui du Centre local de services communautaires (CLSC).

d'entreprise, une entreprise développée dans des réseaux sociaux locaux, avec des expertises et des appuis logistiques locaux.

L'atelier du chômeur doit se tailler une place sur le marché des matières résiduelles à côté de multinationales disposant de capitaux capables d'exploiter ce gisement de richesse dont le potentiel repose sur la mobilisation sociale développée par le mouvement associatif. Sur le terrain de la compétition avec les entreprises privées, nous nous sentons minorisés moins par la taille de nos entreprises que par la non reconnaissance de la contribution réelle de l'économie sociale dans les milieux locaux des affaires et de la gestion municipale. Le défi local de la nouvelle économie sociale n'a pas encore été relevé. Avec la mise en place des CLD, l'État a ouvert une voie intéressante, mais insuffisante. Les CLD sont des organismes dans lesquels le pouvoir est négocié entre les acteurs locaux du développement. Il est intéressant que, de l'intérieur, des agents soient à l'œuvre pour favoriser l'économie sociale, mais il est aussi nécessaire que les promoteurs et les gestionnaires de l'économie sociale aient les moyens de tailler leur place sur la scène économique locale. Ni les regroupements sectoriels, ni les agents de développement qui ont un rôle de soutien et de financement des initiatives locales, ne peuvent se substituer aux promoteurs dans cette tâche.

Le défi ne se pose pas seulement sur la reconnaissance de l'économie sociale, mais aussi sur le développement de l'entrepreneuriat collectif. Les organismes de développement qui fournissent un support financier et des ressources conseil aux entreprises, ne peuvent pas investir suffisamment en amont pour que se constituent des entrepreneurs collectifs. Les milieux locaux ont intérêt à développer des mécanismes pour ce faire. La prospection d'entreprises et d'investisseurs intéressés à nos avantages stratégiques est essentielle pour le développement de l'emploi dans une agglomération comme Sorel-Tracy. Mais, si nécessaire que soit cette stratégie, il faut constater qu'elle ne corrige pas l'une des causes de la crise : le déficit entrepreneurial local. Tant qu'elle ne pourra pas compter sur des entrepreneurs locaux, la région demeure à la merci de décisions économiques qui ne prennent pas en compte sa réalité sociale. La contribution entrepreneuriale de l'économie sociale, dans le mouvement associatif et dans les

entreprises de la nouvelle économie sociale, est bien réelle. Pouvons-nous accroître notre contribution à cet enjeu déterminant de localisation de l'économie? Nous travaillons actuellement à élaborer un projet pilote afin vérifier quelques hypothèses que nos efforts de la dernière décennie nous ont amenés à formuler comme réponse positive à cette question.

On peut affirmer sans hésiter la performance sociale des entrepreneurs collectifs, mesurer leur impact par leur caractère résolument local, par leurs retombées en termes de création d'emplois, de production de biens et services utiles, mais aussi d'*empowerment*. Le mouvement associatif et les coopératives sont une pépinière de nouveaux acteurs de développement qui ont pris leur place dans les forums locaux où se débattent les stratégies et les projets pour la relance locale. La CDC du Bas-Richelieu et la Table d'entrepreneuriat collectif du Bas-Richelieu, en tant que fédérations locales d'associations et d'entreprises, assurent la représentation de l'économie sociale dans les instances de concertation pour le développement. Nous sommes sur ce terrain les promoteurs d'une démocratisation de l'économie en privilégiant des stratégies de concertation et de coopération plutôt que de compétition. Cela agace une classe d'entrepreneurs locaux traditionnels, qui n'ont pas encore compris que la cohésion sociale des milieux est le moteur du développement durable. Ce sont les collectivités locales qui ont intérêt à pérenniser leur milieu aussi bien sur le plan environnemental que social, culturel et économique. Elles n'ont pas à attendre des grandes entreprises cette préoccupation de la pérennité de leur territoire.

3. L'économie sociale et la qualification de l'emploi

Dans un contexte où la participation sociale passe encore prioritairement par l'emploi, la création, la consolidation et la pérennisation des emplois demeure un indicateur majeur et une visée transversale de tous les efforts de développement. Sur ce terrain, la contribution de l'économie sociale passe moins par le nombre –encore qu'il ne faille pas minimiser cet aspect– que par des indicateurs qualitatifs. L'économie sociale contribue au développement local sous trois aspects :

- a. une expertise majeure dans la filière de l'insertion en emploi;

- b. la création d'emplois offrant des conditions de travail intéressantes;
- c. la qualification de la main-d'œuvre et l'enrichissement des emplois.

La filière de l'insertion en emploi

Parce qu'elles accordent la priorité aux personnes, les entreprises d'économie sociale issues du milieu associatif ont développé une expertise reconnue en termes d'insertion en emploi. Le Collectif des entreprises d'insertion⁸ regroupe trente-huit (38) entreprises qui répondent toutes aux exigences qu'elles ont définies ensemble. Pour obtenir leur accréditation les entreprises doivent :

- a. avoir une mission d'insertion sociale;
- b. accueillir des participants en difficulté;
- c. être une véritable entreprise avec des impératifs de productivité;
- d. accorder aux personnes qu'elle embauche pour l'insertion un statut de salarié en formation;
- e. offrir un accompagnement personnalisé;
- f. avoir un programme de formation globale, personnelle, sociale et technique;
- g. établir des partenariats avec les acteurs de leur milieu.

Depuis mars 1998, le gouvernement du Québec a adopté le *Cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion* en vertu duquel il accrédite et finance les activités de formation de base de ces entreprises. Elles ont un taux de réussite qui dépasse les 90 %.

Outre les entreprises d'insertion, bon nombre d'entreprises d'économie sociale font preuve d'une grande créativité pour répondre aux besoins des personnes exclues. On peut citer, à titre d'exemple, le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP). Suite à une étude supervisée par une chercheuse universitaire, l'organisme a proposé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de reconnaître le concept d'emplois de solidarité. L'objectif du programme pilote en cours est de faire la preuve qu'il est possible de faire participer des personnes exclues de façon durable de l'emploi, et que le coût de l'opération est inférieur non seulement

⁸ Voir <http://www.collectif.qc.ca/>

socialement, mais aussi financièrement au maintien de cette personne sur la sécurité du revenu. L'économie sociale, dans la mesure où elle se montre créative sur le front de l'emploi, représente une avenue de restauration des solidarités sociales.

La création d'emplois de qualité

Au Québec, le taux de salaire minimum établi par l'État est un indicateur des avancées et des reculs du partage de la richesse. Le refus du gouvernement québécois de répondre à la revendication de la Marche mondiale des femmes de relever significativement le salaire minimum a été reçu comme un déni. Il est significatif qu'au même moment, les entreprises de la nouvelle économie sociale, encore en phase de consolidation, pratiquent des taux de salaire équivalents ou supérieurs à celui revendiqué par la Marche des femmes. Pour une bonne partie des travailleuses et travailleurs, l'emploi dans les nouvelles entreprises d'économie sociale représente un gain.

Les préjugés qui veulent que l'économie sociale soit une économie de pauvreté, ne tiennent pas la route. Si les entreprises d'économie sociale ne peuvent se permettre ni les salaires des grandes entreprises ni les avantages sociaux du secteur public, elles ne font pas non plus partie du peloton de queue au chapitre de la rémunération. Mieux, elles sont des milieux de travail valorisant le personnel. Une recherche récente réalisée au Québec a mis en évidence que de jeunes professionnels choisissent de travailler dans ce type d'entreprise non pas à cause des conditions salariales, mais parce qu'ils y trouvent du sens (Caillouette, 2001).

Les entreprises d'économie sociale, à mesure que s'institutionnalise leur secteur, sont confrontées aux impératifs de l'amélioration des emplois. Le mouvement syndical qui est de plusieurs manières partenaire de l'économie sociale, est en mesure de contribuer à ce processus. Il dispose d'une expertise dont les entreprises ont besoin. L'exemple des centres de petite enfance l'illustre bien, de même que le développement d'entreprises coopératives souvent créées par les employés quand il y a menace de fermeture. C'est de cas de Z-105 à Granby, une coopérative de travail qui a redonné à la radio locale une

vitalité qui lui faisait défaut et qui a fait sa place sur le marché local avec le support de la CSN.

L'arrimage est parfois complexe, surtout quand le processus de syndicalisation survient en période de conflit. Le mouvement syndical doit se donner les moyens d'un syndicalisme basé davantage sur l'engagement des parties que sur l'affrontement d'intérêts divergents. Il y a des exemples que les entreprises d'économie sociale gagneraient à connaître. L'enjeu c'est de baliser convenablement les rapports entre l'entreprise et le personnel regroupé dans une organisation représentative ayant une mission de défense des droits. C'est possible dans la mesure où, de part et d'autre, on reconnaît que l'engagement de tous est vital pour l'avenir de l'entreprise.

La qualification de la main-d'œuvre

Considérées dans une perspective historique, les entreprises d'économie sociale ont des effets de qualification et d'enrichissement des emplois. Les coopératives d'entretien ménager ont fait passer des dizaines de milliers de personnes du travail au noir à un statut de travailleuse ou travailleur. Les centres de petite enfance (CPE) sont l'aboutissement d'une histoire de qualification de la main-d'œuvre. Les travailleuses de garderie, en collaboration avec leur syndicat et les cegep, ont obtenu la création d'un programme de formation qui leur a permis de passer du statut de gardiennes d'enfants à celui d'éducatrices de la petite enfance (Aubry, 2000). Les CPE ont fait la preuve qu'il vaut la peine d'investir dans le développement des ressources humaines.

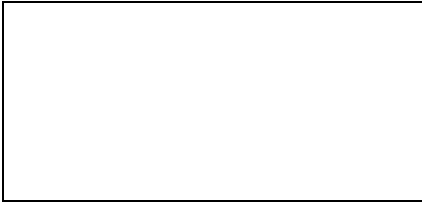
L'entreprise d'économie sociale peut faire davantage si elle se montre capable de faire en sorte que la croissance de l'entreprise ne réduise pas sa capacité de gouvernance participative et démocratique. L'Atelier du chômeur au Québec et du Groupe Terre en Belgique en offrent des exemples convaincants. Malgré leur taille, ces entreprises sont capables de réunir leur personnel régulièrement pour traiter ouvertement des enjeux de l'entreprise, dans ses opérations quotidiennes aussi bien que dans ses choix stratégiques. Démarche éducative qui ne remplace jamais les impératifs d'une gestion efficace, ces

rencontres sont des moments intenses de citoyenneté active. La réussite de ces entreprises fait la preuve que la solidarité est rentable en économie.

Références bibliographiques

- Aubry François (2000), *Trente ans déjà, Le mouvement syndical et le développement des services de garde au Québec*, Document préparé pour un colloque syndical sur les services de garde à l'enfance au Canada les 17, 18 et 19 mars, 35p.
- Caillouette Jacques (2001), «L'espace communautaire comme lieu d'une expression identitaire solidaire» in *Intervention*, no.114, automne-hiver, pp.35-43
- Dionne Hugues, Juan-Luis Klein et Pierre-André Tremblay (1997), «L'action collective et l'idéal communautaire : bases territoriales d'un nouveau type de mouvement social?» in Klein Juan-Luis, Pierre-André Tremblay et Hugues Dionne éd., *Au-delà du néolibéralisme – Quel rôle pour les mouvements sociaux?*, Presses de l'Université du Québec, pp.33-46
- Leon Paolo (1997), «Présentation d'un cadre théorique et pratique des liens qui existent entre l'entrepreneuriat et le développement local» in *Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale, Les actes du colloque*, OCDE – Canada – IFDEC, Montréal, 18 et 19 juin, pp.69-73
- Lévesque Benoit (1998), *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments incontournables du nouvel environnement social*, exposé à la Conférence des chefs de file du mouvement coopératif, Conseil de la coopération du Québec, 13 novembre, www.globenet.org/horizon-local/ciriec/leveque.html
- Lévesque Benoit (2002), *Entrepreneurship collectif et économie sociale : entreprendre autrement*, ARUC-Économie sociale, I-02-2002, février, 33p.
- Riverin Nathaly (1999), «Territoires MRC et entrepreneuriat» in *Revue Organisation et territoires*, printemps-été, pp.75-84

ANNEXE I



Politiques et orientations/ Soutien au développement local et régional/ Politique de soutien au développement local et régional

Le gouvernement du Québec a adopté le 23 avril 1997 la Politique de soutien au développement local et régional qui constitue la pierre angulaire de la mission du ministère des Régions (MR) et de ses organismes partenaires aux paliers local, régional et national. En ce sens, la Loi sur le ministère des Régions a été sanctionnée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1997.

Principes

- Le citoyen au coeur de la restructuration des services
- La responsabilisation des milieux locaux et régionaux (association et partenariat)
- La simplification des structures et des programmes
- La gestion par le mandataire le plus efficace (subsidiarité)
- Un rôle de régulation et d'équité pour l'État

Ce qui est visé

- Des services améliorés (accessibles et adaptés)
- Des services rationalisés (conformes aux ressources de l'État)
- Des services simplifiés (moins de programmes, harmonisation)

Les paliers territoriaux

Le palier local

- programmation de l'action locale
- gestion et exécution des services de première ligne
- territoire d'appartenance (MRC ou unités correspondantes)

Le palier régional

- concertation et harmonisation
- planification et soutien au développement régional
- interface et arrimage entre l'État et les milieux
- exécution des services de deuxième ligne (services spécialisés)

Le palier national

- grands objectifs nationaux et choix stratégiques
- équité interrégionale

Les principaux partenaires

au palier local

Les intervenants locaux concernés par le développement économique et la création d'emplois sur leur territoire. Ces intervenants sont, pour l'essentiel, réunis au sein du centre local de développement (CLD) qui est l'interlocuteur du MR sur le territoire local.

au palier régional

Les intervenants régionaux concernés par la planification stratégique globale de leur région et son développement, social et culturel. Ces intervenants sont regroupés, pour l'essentiel, au sein du conseil régional de développement (CRD) qui constitue l'interlocuteur du MR sur le territoire régional.

Les intervenants ministériels en région dans une perspective d'harmonisation de l'action gouvernementale en région dans le respect des orientations stratégiques du gouvernement. Ces intervenants sont regroupés, dans chaque région administrative, au sein de la Conférence administrative régionale (CAR) présidée par le ou la sous-ministre adjoint(e) du MR.

au palier national

Les associations et groupements nationaux liés au développement des régions constituent également les partenaires du MR. Nous faisons référence principalement à l'Association des régions du Québec (ARQ) et à l'organisme Solidarité rurale, lequel sert d'organisme conseil auprès du ministre en matière de ruralité.

Les ministères sectoriels au palier national concernés par le développement local et régional. Le MR, comme coordonnateur au palier national des actions touchant le développement local et régional, est appelé à rencontrer ces ministères, notamment dans le cadre de la négociation et de la conclusion des ententes cadres de développement signées entre le gouvernement et les CRD et dans le cadre de la signature d'ententes spécifiques entre les ministères et organismes et ces mêmes CRD. Le MR est de plus appelé à rencontrer périodiquement les ministères et organismes dans le cadre des travaux liés à la déconcentration des services gouvernementaux et à la régionalisation de l'action gouvernementale



© Gouvernement du Québec, 2002